

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE
SAONE-et-LOIRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de **CHARNAY-lès-MACON (71 850)**

Arrondissement de
MACON

Séance du : DEUX FEVRIER DEUX MILLE VINGT-SIX
(2 février 2026)

Canton de
Mâcon-Centre

Le Conseil Municipal s'est réuni le deux février deux mille vingt-six à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

OBJET
de la délibération:

**Convention de
partenariat avec les
associations
« les petits lutins
de la Coupée » et
« la tirelire
des petits
charnaysiens »
pour l'organisation
d'un carnaval**

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs, GAGNEAU Claudine, DUVERNAY Florian, CASTEIL Katia, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BEAUDET Marie-Pierre, COCHET Grégory, BERNARDET Pailine, BRASSEUR Loïc, CHERCHI Mickael, GAUDILLERE David, ISABELLON Anne, JETON-DESROCHES Béatrice, LOPEZ Patrick, MONNERY Maguy, MONTEIX Anne, PETIT Jean-Pierre, RENAUD Sylvain, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, VOISIN Laurent.

Etaient excusés : BASSET Jean-Paul est excusé et donne pouvoir à ROBIN Christine (arrivé en séance à 19h05), GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loïc, PERRIN Jacques est excusé et donne pouvoir à GAGNEAU Claudine, RACINNE Christiane est excusée et donne pouvoir à LOPEZ Patrick.

Absents : BEAUDET Adrien, GARLET Teddy

Rapporteur : Katia Casteil

EXPOSE

A la demande des écoles de Charnay et des associations de parents d'élèves, la ville donne son accord pour organiser un carnaval commun aux écoles de Charnay, aux accueils périscolaires et aux deux associations de parents d'élèves le vendredi 27 février 2026.

Dans ce cadre, un partenariat est proposé pour l'organisation de cette journée commune entre la ville de Charnay et les associations « les petits lutins de la coupée » et « la tirelire des petits charnaysiens ».

Il permet notamment d'établir une communication et un programme commun de la journée avec un défilé des enfants sur le temps périscolaire, le brulage du bonhomme carnaval ainsi qu'une « carnaboum » à l'Espace la Verchère.

Ce partenariat permet de mutualiser les moyens pour proposer un temps fort et festif, rassemblant les trois écoles autour du carnaval.

Il est demandé au conseil municipal de délibérer sur la présente convention.

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;

VU le projet de convention de partenariat joint en annexe ;

VU l'avis favorable des commissions réunies du 21 janvier 2026 ;

Le rapporteur entendu,

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
28

Présents à la séance :
22

Suffrages exprimés :
26

Le Conseil a été
convoqué le :
27 janvier 2026

La liste des délibérations a
été publiée et affichée
le 4 février 2026

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après interventions de J-P. Petit et de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec les associations « les petits lutins de la coupée » et « la tirelire des petits charnaysiens » pour l'organisation du Carnaval 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christine ROBIN

